



**Eau, assainissement,
Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations...**

Nouvelles compétences pour la Communauté de communes

La Communauté de communes du Pays de Nay est désormais intégralement compétente pour l'eau et l'assainissement. Elle succède au SEAPAN.

La compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) va également être assurée par la Communauté de communes. Cette compétence GEMAPI, imposée par la loi, sera plus difficile à assumer financièrement. p. 6 et 7

*Notre photo. Un exemple des aménagements « GEMAPI » :
protection des rives par enrochement et aménagements pour le milieu aquatique (échelle à poissons).*

EXPÉRIENCE

Les enfants apprennent à lire leur paysage

Accompagnés par le CAUE 64, les enfants des écoles de Boeil-Bezing et de Pardies-Piétat ont découvert les différents aspects d'un paysage, modelé par l'activité humaine. Une occasion, pour eux, de se rendre vraiment compte de l'importance de la protection de l'environnement et de leur cadre de vie. p. 4

ARTISANAT

Bien ancré dans ses métiers

Le quatrième volet de notre série « Pays de Nay, territoire d'entreprises » est consacré à l'artisanat. Celui-ci, solidement ancré dans les métiers de la construction, des métaux, des services et de l'alimentaire, représente une part importante de l'activité économique. p. 8 et 9

GROS PLAN

Le budget de l'intercommunalité

De l'établissement à son exécution, suivez les différentes étapes du budget intercommunal qui comprend les diverses actions de la CCPN (services aux personnes, soutien à l'économie, protection du patrimoine, jeunesse, santé etc.) et les ressources correspondantes. p. 10 et 11

EN LUMIÈRE

L'Entente Angais- Mirepeix-Igon 4^e club de basket du 64

Avec 13 équipes et 240 licenciés, deux écoles de basket, une école d'arbitrage, l'Entente Nord-Est Basket Angais-Mirepeix-Igon est un pôle attractif pour les jeunes de la plaine de Nay. Ce regroupement bénéfique des énergies se traduit par une grande vitalité. p. 12

Bienvenue

Labatmale intègre la CCPN

Labatmale avait des liens anciens l'attachant à notre territoire. En rejoignant notre Communauté de communes, elle retrouve légitimement son identité géographique et historique. p. 2

Édito

ENTRE VOLONTARISME ET CONTRAINTE



La CCPN démarre l'année 2018 avec de nouvelles compétences : eau et assainissement, GEMAPI, voirie, Espace de Vie Sociale.

Nous avons toujours été unanimes pour prendre la responsabilité de nouvelles compétences et de nouveaux services. C'est plus compliqué lorsque l'État les impose...

Pour l'eau et l'assainissement, il s'agit de l'aboutissement d'une démarche d'unification des syndicats et de mutualisation des services que nous avons entreprise en 2008. La CCPN prend le relais du SEAPAN (Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay) auquel je rends hommage pour son implication et ses réalisations. C'est là, l'aboutissement d'un vrai travail de terrain des élus du SEAPAN, de structuration de services internes également, qui permettent d'assurer désormais la gestion directe de ces deux services. Demain, la maîtrise de nos ressources en eau sera une autre étape importante. La GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence imposée par la loi, représente par contre – le mot n'est pas trop fort – une véritable bombe à retardement juridique et financière...

En effet, ce sera à la Communauté de communes d'assurer, notamment, le financement des travaux contre les inondations. Tout cela, au moment même où l'État réduit les dotations des collectivités...

Dans ce numéro, outre le dossier consacré à ces nouvelles compétences, initiez-vous, dans la foulée, au « budget et aux ressources de la CCPN ».

Vous verrez aussi comment les enfants apprennent « à lire un paysage », vous apprécierez le dynamisme des artisans dans notre « Gros plan » et la vitalité des basketteurs de l'Entente qui réunit Angaïs, Mirepeix et Igon. Découvrez, enfin, l'irrésistible ascension d'un modeste Coarrazien, qui finit Général et Baron d'Empire. Et pour conclure, bienvenue à la commune de Labatmale !

Bonne lecture, et bonne année pour vous et tous les vôtres !

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN

PAE Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82
Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr
www.paysdenay.fr



Directeur de publication :

Christian Petchot-Bacqué

Avec la participation de la Commission Communication

Conception et rédaction : Apic 06 89 44 52 74

Crédit photo : Transpresse, SIGP, E. Lacourrègue, Seapan, D.R.

Imprimerie : Imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne 64 160 Morlaàs

Ce journal a été imprimé sur du papier 80 g fabriqué en Allemagne et produit en totalité à partir de fibres de récupération (papier 100 % recyclé).

Emissions de gaz à effet de serre en cours d'évaluation.

Dépôt légal février 2018



La commune de Labatmale intègre la CCPN

« La sensation de revenir chez nous »

Depuis le 1^{er} janvier, la commune de Labatmale fait désormais partie de la Communauté de communes du Pays de Nay. Son maire, Mathieu Lafargue, après avoir évoqué les péripéties qui ont marqué cette adhésion, explique les raisons qui les ont conduits, lui et son Conseil municipal, à revendiquer à l'unanimité ce rattachement.

CETTE ENTRÉE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY, C'EST L'ABOUTISSEMENT D'UNE LONGUE HISTOIRE.

- Oh oui ! Défendre notre volonté d'adhésion à la CCPN a nécessité beaucoup de ténacité !

À la fois pour argumenter auprès de trois préfets successifs, puis pour contester le projet de fusion entre les Communautés de communes Ousse-Gabas, du Pays de Morlaàs et du canton de Lembeye.

Cela ne nous convenait pas : c'était juste une construction administrative. Il n'y avait aucune histoire partagée entre les communes ainsi regroupées, ni désir de travailler ensemble.

On n'en parle plus. C'est du passé. Aujourd'hui, nous avons la sensation, finalement, de revenir chez nous. Saluons l'ouverture d'esprit des élus des communes de la CCPN, qui ont su écouter notre volonté et se projeter dans un avenir commun.

Place à nos projets d'avenir au sein de la CCPN !

POURQUOI UNE TELLE VOLONTÉ DE REJOINDRE LA CCPN ?

- Pour de multiples raisons. Retenons-en deux qui montrent nos liens anciens avec le Pays de Nay.

Raisons historiques d'abord. Labatmale est un ancien hameau de Coarraz, comme en témoignent nos 55 hectares de forêts enclavées sur les terres de cette commune. La commune de Labatmale est devenue indépendante en 1789.

Partage de projets ensuite. Sans faire encore partie de la CCPN, Labatmale a ainsi activement travaillé à la pérennisation de l'école de la commune de Saint-Vincent. Le but : permettre un regroupement pédagogique, dans le souci d'offrir une scolarité de proximité aux enfants de nos deux communes. Historiquement, de nombreux enfants des deux communes étaient scolarisés dans l'une ou l'autre des écoles, selon la proximité.

Bref, par l'histoire et par une même vision de l'intérêt des habitants, nous avons conscience d'appartenir à une même entité territoriale, à taille humaine.



Dans la mairie rénovée, Mathieu Lafargue devant le mur de photos des élèves de l'école du village.

ET AU-DELÀ DE CES LIENS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES ?

- Dans plusieurs domaines, nous avons observé que la CCPN fait preuve d'un dynamisme et d'une réactivité des services qui ne peuvent qu'être bénéfiques pour les Labatmalois.

Parmi ces engagements : la Petite enfance (qui se poursuit par un service Jeunesse pour les adolescents), le service à la personne (pour les déplacements à la demande, le portage des repas), la plate-forme de santé Pais (réseau de permanence médicale 24h/24h pour les habitants des communes de la CCPN (lire en page suivante), etc.

Il y a là, une véritable prise en compte des besoins du territoire rural, par des initiatives souvent novatrices.

VOUS DITES AUSSI AVOIR DES ENJEUX COMMUNS AVEC LA CCPN.

- C'est le cas, par exemple, en matière de patrimoine (tout le bâti ancien) et de paysages (chemin Henri IV).

En matière d'urbanisme, nos attentes d'un SCOT rural comme celui du Pays de Nay sont évidentes pour prendre en compte les enjeux de la ruralité. Avec, en premier lieu, la revitalisation des villages. Là encore, nous avons désormais une histoire à écrire ensemble.

La commune

Elle compte 260 habitants.

330 hectares et 55 hectares de forêts.

Population : des agriculteurs et des artisans, mais essentiellement des résidents travaillant à Tarbes, Pau ou dans la plaine de Nay.

30 enfants de moins de 16 ans.

Huit nouvelles maisons verront le jour en 2018.

L'équipe municipale, depuis 2014, a engagé un certain nombre de réalisations : établissement d'une carte communale, rénovation de la voirie, entretien de la forêt communale, rénovation de la mairie...

Sont prévus : la réhabilitation du centre-bourg, la création d'un centre de stockage du matériel communal, la construction d'une aire de jeux, des travaux sur le réseau d'eau pluviale.



NÉCROLOGIE

Deux élus nous ont récemment quittés : Pierre Saubatte, d'Asson, Vice-Président Services aux personnes à la CCPN de 2008 à 2014, et Francis Garin, d'Igon, délégué au Syndicat d'assainissement du Pays de Nay. La CCPN salue ici leur mémoire et leur dévouement, et adresse toutes ses marques de soutien et de sympathie à leurs proches.

Plan Climat-Air-Energie Territorial

La CCPN s'engage



La qualité de l'air est l'un des composants du Plan Climat-Air-énergie Territorial (PCAET) pour notre territoire, qui bénéficie d'un environnement de qualité à préserver.

L'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est née de la loi Grenelle et a été étendue aux communautés de plus de 20 000 habitants par la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). La CCPN doit adopter le PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.

La lutte contre le changement climatique demande une action résolue et continue pour faire évoluer, de manière pérenne, les comportements au quotidien. Le rôle des collectivités territoriales est d'autant plus important que l'action la plus efficace se situe à l'échelle du territoire, au plus proche des acteurs du changement climatique.

LES AXES D' ACTIONS

À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET comprend :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un programme d'actions,
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

La Communauté a un rôle d'exemplarité. Toutefois la loi lui confie aussi le rôle de coordinateur de la transition énergétique qui concerne l'ensemble du périmètre et des acteurs publics et socio-économiques ainsi que, plus généralement, la population du territoire. La collectivité doit être

moteur de changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris.

TOUS CONCERNÉS

La stratégie territoriale et le programme d'actions seront ainsi élaborés dans un cadre concerté qui s'appuiera sur une réunion de concertation avec le public et des ateliers thématiques afin de mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs du territoire concernés (entreprises, associations, citoyens...).

Ce plan doit être compatible avec les politiques régionales, notamment avec le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) existant et le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration sur la Nouvelle Aquitaine. Il doit aussi prendre en compte la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours de finalisation sur le Pays de Nay, ainsi que la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

La CCPN a donc lancé l'élaboration de son PCAET par délibération du 30 octobre 2017. Les informations sur l'avancement de l'étude et les temps forts de la concertation seront diffusées via le site internet de la Communauté de communes et le journal intercommunal.

LES OBJECTIFS NATIONAUX INSCRITS DANS LA LOI À L'HORIZON 2030

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

Voirie d'intérêt communautaire

Dans le cadre de l'évolution du régime légal des compétences des Communautés de communes, une prise de compétence dans le domaine de la « voirie d'intérêt communautaire » a été approuvée par le Conseil communautaire du 30 octobre 2017.

Cette compétence devra être précisée dans un délai de deux ans, conformément aux textes en vigueur. Le Conseil communautaire aura ainsi à fixer plus précisément les critères de définition de la voirie d'intérêt communautaire (contenu de la notion de « voies » et « dépendances », critères « objectifs » de définition des voies ou liste de voies...).

La compétence voirie de la CCPN devrait concerner en priorité :

- des voies d'accès à des équipements et ser-

vices communautaires, dont les zones d'activités économiques,

- les mobilités, tout particulièrement pour la réalisation du schéma de mobilités cyclables dont l'étude est en cours d'achèvement.

Cette prise de compétence s'inscrit enfin dans un objectif et une échéance de maintien du régime de la DGF bonifiée de la CCPN (313 512 € en 2017), exigeant que la Communauté de communes détienne, en 2018, 9 compétences parmi une liste de 12 compétences fixées par la loi.

Santé

« Pais en Pays de Nay » démarre

Aboutissement d'un travail préparatoire de quatre années, en lien avec de nombreux partenaires et autorités, dont l'Agence régionale de Santé (ARS), l'association « Pais en Pays de Nay » (Plate-forme Alternative d'Innovation Santé - PAIS) a démarré le 1^{er} janvier 2018.

Le bureau et l'assemblée générale de l'association se sont réunis les 30 novembre et 20 décembre 2017 afin d'opérer les dernières mises en place et de finaliser ce démarrage des activités. Rappelons (Les Infos n°35) que l'association « Pais en Pays de Nay » répond à une double problématique : garantir aux patients une réponse rapide à une demande de soins non programmés et renforcer l'attractivité de notre territoire pour l'installation de jeunes médecins.

Concrètement, les patients du Pays de Nay, en cas d'absence de leur médecin habituel adhérent de Pais, auront la possibilité d'une prise en charge par un médecin d'astreinte, appartenant à cette même association Pais. La permanence de soins pour les patients est ainsi préservée.

Un des effets attendus de la mise en place de Pais est un moindre recours au service hospitalier des urgences. Cela sera évalué.

Des acteurs et partenaires locaux importants siègent au sein de Pais : centre hospitalier de Pau, cliniques Navarre et Marzet, CPAM, MSA, Mutualité française, EPHAD, pôle gérontologique, Association Saint-Joseph...

L'hôpital de Pau, partie prenante dans cette association, assurera notamment la formation des secrétaires médicales.

La CCPN apporte à l'association un soutien financier annuel de 29 300 € pour un budget total annuel de 93 300 €.

Au sein de l'association, la CCPN est représentée par quatre élus.

Comment ça marche ?

Le patient continuera d'appeler son médecin traitant. Si celui-ci est indisponible, le patient sera pris en charge, tous les jours ouvrables de la semaine, de 8h00 à 20h00 (samedi de 8h00 à 12h00), par un médecin de garde appartenant à la plate-forme. Un secrétariat assurera le relais et la planification.

Double avantage : le patient sera assuré de la continuité des soins et les urgences hospitalières seront d'autant moins sollicitées.

Attention, ce dispositif fonctionnera donc les jours ouvrables.

La nuit et les jours fériés, il faudra continuer à appeler le centre 15.

Renseignements auprès de la CCPN : 05 59 61 11 82

Action sociale d'intérêt communautaire

Projet d'Espace de Vie Sociale

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) détient aujourd'hui plusieurs compétences à caractère social (petite enfance, jeunesse, services aux personnes, habitat...). Vient de s'y ajouter une compétence supplémentaire avec la mise en place d'un Espace de Vie Sociale (EVS).

Un projet d'extension de la compétence de la CCPN dans le domaine de l'action sociale était à l'étude depuis plusieurs années, en concertation avec les partenaires et acteurs sociaux du territoire.

Au final, les élus ont opté, lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2018, pour une prise de compétence en vue de la mise en place d'un Espace de Vie Sociale (EVS).

Un Espace de Vie Sociale est un des lieux et services possibles d'animation de la vie sociale, agréé par la Caisse

d'Allocations Familiales. Il s'agit d'une structure de proximité qui peut toucher tous les publics. L'EVS propose un accueil et une écoute des habitants, des actions construites avec ceux-ci et des projets qui valorisent un territoire, en lien avec les partenaires de terrain.

Le démarrage de cet Espace de Vie Sociale est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

Un lieu ou espace dédié devra être affecté à cet EVS.

Le prochain journal de la CCPN reviendra en détail sur ce projet et sa mise en place.

Plan Paysages

Les enfants apprennent à lire leur paysage

Lire un paysage pour mieux comprendre son évolution et en deviner les enjeux : les enfants des écoles de Boeil-Bezing et de Pardies Piétat s'y sont essayés avec succès.

Lors de l'adoption de la Charte architecturale et paysagère en 2013, la Communauté de communes a mis en place un « Plan Paysages », pour lequel elle a été lauréate d'un appel à projets national. La préservation et la valorisation de nos paysages et de notre cadre de vie sont en effet un enjeu et une priorité communautaires, en même temps qu'un des axes centraux du SCoT.

Parmi les actions envisagées, au titre de ce Plan Paysages, figurent notamment des animations auprès des scolaires.

L'idée est de sensibiliser ces jeunes à l'identité paysagère d'un territoire et à son histoire, de faire découvrir le paysage au quotidien, son organisation et son évolution, d'en faire partager les principaux enjeux.



À l'aide d'un cadre, les enfants sélectionnent la partie particulière du paysage qu'ils veulent étudier.

AVEC LE CAUE

La première expérience du genre pour des élèves du dernier cycle élémentaire (CE2-CM1-CM2), de deux écoles volontaires, a

eu lieu au mois de septembre dernier à partir du belvédère naturel de Piétat, observatoire privilégié pour lire la Plaine de Nay. En charge de ce dossier, le

CAUE 64, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (voir encadré) a conçu les modules de sensibilisation

et assuré l'animation. Celle-ci s'est faite en lien étroit avec les enseignants qui, en classe, prolongent la découverte vécue par les enfants.

L'expérience

Les CE2 et CM2 de Boeil-Bezing et de Pardies-Piétat sur le terrain

Les deux classes se sont donc retrouvées à Piétat, pour découvrir la plaine de Nay à leurs pieds. Et pour apprendre à « lire » ce paysage, elles ont bénéficié de l'aide d'Agnès Ducat, paysagiste-conseil au CAUE 64.

Depuis les montagnes jusqu'aux méandres du gave de Pau, en passant par les évolutions de la saligue et des champs, l'enchaînement des villages et des routes, le paysage de la plaine et des coteaux qui lui sont associés a livré une partie de ses secrets.

UN QUIZ

Les enfants ont ensuite mis leurs connaissances toutes fraîches à profit en jouant au quiz, spécialement conçu pour cette animation. Puis, ils sont devenus paysagistes en herbe le temps de tenir, sans bouger, un cadre. Ce qui leur a permis de cibler leur « paysage préféré » et de le dessiner à tour de rôle. De quoi découvrir

leur territoire avec des yeux tout neufs et d'en parler, à partir de leurs œuvres, en apprenant à décrire leur paysage.

AU TABLEAU NOIR

Le travail s'est poursuivi en classe avec un exercice de mémoire pour reconstruire au tableau le paysage en quelques coups de craie, puis d'en comprendre les principaux caractères, grâce à des photos commentées sur l'eau et le relief, les matériaux, l'agriculture, le patrimoine, l'architecture. Une approche de la cartographie a clôturé l'action pédagogique, qui s'est prolongée dans les jours suivants avec des enseignants très impliqués.



« Comprendre qu'on peut agir sur le paysage »

Agnès Ducat (notre photo) est paysagiste-conseil au CAUE. Elle a accompagné les enfants sur le terrain et poursuivi ce travail de découverte dans leur classe. Pour elle, cet exercice d'observation par les enfants permet de mieux les sensibiliser à la fois à la dimension économique d'un territoire et à sa préservation.

QUE SIGNIFIE « LIRE » UN PAYSAGE ?

- C'est scruter et analyser le visage d'un territoire — son paysage — à partir de ce que l'on perçoit, c'est-à-dire avec sa sensibilité. Avec le regard, et les connaissances apportées au fur et à mesure de la découverte, on comprend l'évolution historique et géographique d'un territoire... On perçoit sa singularité, si l'on s'y sent bien ou pas... Et l'on peut s'interroger sur son devenir.

Concrètement, on repère des éléments structurants comme le relief, les cours d'eau, toutes les traces de l'activité humaine (routes, villages, agriculture, industrie), et ce qui fait leur caractère dans la plaine de Nay. La saligue, les voies mariales ponctuées de sanctuaires... en sont des exemples. Et, à partir de vieilles cartes, dessinées à la main (ce qui a fortement étonné les enfants), on mesure l'évolution parcourue.

QUEL ÉTAIT L'OBJECTIF DE CET EXERCICE DE LECTURE DU PAYSAGE ?

- Il était double : développer la curiosité des enfants sur leur territoire, et éveiller leur sensibilité créatrice, leur donner confiance dans cette ressource que chacun porte en soi. L'animation se déroulait en deux phases. Dans la première, il s'agissait d'apprendre à observer et comprendre ce que

l'on voit. La seconde phase consistait, par le dessin, à « s'approprier le paysage » et le représenter en développant son propre ressenti.

À partir de là, les enfants ont eu une double démarche. D'abord, expliquer leur choix d'avoir privilégié, dans leur dessin, un point de vue particulier du paysage. Puis, apprendre à le décrire du premier plan à l'arrière-plan, pourquoi ce cadrage, quelles perspectives, quels points de repère... Ensuite, s'entraîner à passer de la vision du paysage à hauteur d'homme à la vision en plan — la carte, la vue à vol d'oiseau... C'était vraiment très réactif !

LA CONCLUSION POUR LES ENFANTS ?

- Ils ont appris qu'on peut agir sur le paysage, via les choix qui influent sur le cadre de vie : le traitement des déchets, la gestion de l'eau, les formes d'agriculture, l'urbanisation... Et particulièrement, en lisant le paysage de la plaine de Nay, ils ont découvert l'importance de l'agriculture et ses différentes facettes, et sa forte présence dans ce paysage... Ils étaient d'autant plus étonnés d'apprendre que le nombre des agriculteurs est en diminution... Avoir ainsi aiguisé leur regard ne peut que leur donner envie de veiller à l'équilibre et à la préservation de leur territoire.

À NOTER

Pour toutes les écoles

Dans le cadre de l'animation du Plan de Paysage de la Communauté de communes de la Plaine de Nay, le CAUE 64 propose à tous les enseignants des écoles primaires de la plaine, une découverte de leur paysage.

Les établissements scolaires intéressés par la participation à une telle animation peuvent contacter la Communauté de communes.

Le CAUE 64

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64), est un organisme de conseil auprès des collectivités locales et des particuliers, issu de la loi sur l'architecture de 1977.

Parmi ses différentes missions, l'aide à la décision auprès des élus, dès le début de leurs investigations, pour enrichir leurs réflexions sur l'avenir de leur territoire et sur son aménagement.

Ainsi, le CAUE 64 conduit, depuis plusieurs années, une réflexion globale sur le paysage de la Communauté de communes du Pays de Nay dans le cadre de l'accompagnement de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Ruralité

Un débat au palais Beaumont

À l'occasion de ses 40 ans, le CAUE lance « Champs d'avenir », une série de débats, dont celui, le 14 juin prochain, au Palais Beaumont à Pau, qui s'intéressera à la place de la campagne dans le nouveau paysage institutionnel.

Pour les habitants du Pays de Nay, à forte composante rurale, c'est une occasion de porter un regard actuel sur la ruralité et de réfléchir à son avenir.

Tourisme

8 nouveaux circuits à vélo

Venant compléter le topoguide de randonnées pédestres et les fiches individuelles de randonnées et de circuits VTT et VTC, 8 nouveaux circuits découverte à vélo sont désormais disponibles gratuitement auprès de l'Office de Tourisme communautaire.

Ces circuits découverte à vélo (et vélo à assistance électrique) ont été conçus à la fois pour s'adapter aux différents niveaux de pratique du vélo et du VTC et pour découvrir l'offre de visite et de loisirs du Pays de Nay. Les promeneurs peuvent ainsi allier balades à vélo et découvertes touristiques et de loisirs dans une logique « zéro voiture » !

Patrimoine en balade

Autour de la mémoire locale

La Communauté de communes du Pays de Nay poursuit le développement d'un parcours pédestre via une application de géolocalisation et de valorisation du patrimoine immatériel, en partenariat avec le Pays de Lourdes et Vallée des Gaves.

La première étape pour la mise en place de

cet outil va se dérouler sur le premier trimestre 2018. Il s'agit de la phase de collectage de la mémoire locale.

Un échantillon de personnes ressources, porteuses de cette mémoire de l'histoire religieuse et industrielle de la commune de Lestelle-Bétharram, a été identifié.

Route du Fer des Pyrénées

Un itinéraire culturel européen

En avril 2017, la CCPN a délibéré en faveur de l'adhésion à l'Association de la Route du Fer des Pyrénées. Cette association regroupe des sites et des institutions avec une forte imprégnation paysagère, architecturale et un savoir-faire en commun, labellisée itinéraire culturel européen. Les 13 et 14 décembre derniers, s'est déroulée, à la CCPN, la première assemblée générale de la Route du Fer des Pyrénées. Elle faisait suite à une première rencontre tenue à Saint-Sébastien au mois de février 2017. Cette rencontre réunissait 11 institutions et collectivités locales et 18 représentants d'associations culturelles. À l'occasion de la réunion à la CCPN, l'ensemble des membres fondateurs s'est donné pour mission de constituer officiellement cette association et de valider un premier programme d'actions culturelles et de communication pour les deux années à venir.

Ce programme implique, dans un premier

temps, la création d'un site internet : portail d'information de la route du Fer des Pyrénées, qui présentera l'ensemble des territoires, des sites et des actions portées par les membres constituant cet itinéraire culturel européen.

Des supports de communication uniformisés traduits en 5 langues vont également être mis en place (anglais, français, castillan, basque et catalan).

La première action culturelle commune sera une exposition itinérante valorisant cette histoire pyrénéenne et transfrontalière du fer.

L'objectif est clair : il s'agit, au travers de cette route du fer des Pyrénées, d'élaborer une offre culturelle pour attirer des visiteurs extérieurs et valoriser la route auprès de la population.

Rappelons que notre territoire est riche d'une histoire de mines de fer (Ferrières) et de forges (Arthez d'Asson) dans la vallée de l'Ouzou.

Petite enfance et Ludothèque

Intégration du Relais des Deux Gaves à la CCPN

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Relais d'assistantes maternelles et la Ludothèque sont intégrés aux services de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN).

Le Relais des Deux Gaves, association loi 1901, avait été mis en place avec la Communauté de communes de la vallée d'Ossau en 1998. Cette solution de gestion associative a permis d'offrir aux parents d'enfants de moins de 6 ans et aux assistantes maternelles une structure relais favorisant les informations et les échanges mutuels. Une ludothèque ouverte à tout public a également été mise en place dans le cadre de cette association.

Cette offre d'accueil individuel est essentielle et complémentaire de l'offre d'accueil collectif créée sur le territoire du Pays de Nay au cours

des années 2007-2011, avec la construction et l'ouverture des crèches Arlequin à Arros-de-Nay et Brin d'Éveil à Boeil-Bezing.

Depuis plusieurs années, la CCPN a également mis en place des assises annuelles des assistantes maternelles qui permettent rencontres et échanges mutuels, en présence des crèches et de tous les partenaires de la politique petite enfance

L'assemblée générale de l'association du Relais des Deux Gaves s'est réunie aux mois de juin et novembre 2017 pour examiner ses modalités de dissolution et le transfert des activités aux deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018. Le second semestre 2017 a été consacré à la reprise respective des personnels (six agents) par les deux communautés.



IL EST VENU

Le Père Noël n'a pas oublié de faire une halte, à la CCPN, pour les enfants du personnel. Avec bien sûr, les cadeaux attendus.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE Déménagement temporaire

Les travaux d'extension et de réagencement de l'Office de Tourisme communautaire du Pays de Nay vont débuter à la fin du premier trimestre 2018 et devraient s'achever en novembre.

Pendant cette période, l'accueil des visiteurs sera déplacé à la Maison Carrée, sur la place de la République à Nay.

UPPN Nouvel animateur

L'UPPN a recruté un nouvel animateur. Ses missions

restent sensiblement les mêmes :

- Rechercher de nouveaux adhérents
 - Proposer et mettre en œuvre les actions validées par le conseil d'administration de l'UPPN
 - Aller au contact des professionnels du Pays de Nay
 - Participer à la mise en œuvre des projets locaux et programmes d'actions
- L'année 2018 sera marquée par le développement de la carte cadeaux Fidelpass, l'organisation d'un salon des professionnels et la poursuite des actions engagées.

AGENDA

Rendez-vous

Atelier Palabart

« À la découverte de l'art du peuple Warlis. »

Du 12/02/2018 au 23/02/2018 de 14h00 à 18h00

2 rue Les Justices 64800 Nay
Atelier sur réservation
Tarif : 16 € par personne, matériel fourni, goûter offert.
Contact : 06 86 68 94 34
mimimat@wanadoo.fr

Carnaval Biarnés de la Vath-Vielha

Le 10/03/2018 à 14h00

Maison Carrée
Centre-ville - 64800 Nay
Contact :
carnaval.vathvielha@free.fr
www.carnaval-vathvielha.fr

Projection débat

Film de Marie-Monique Robin

« Qu'est ce qu'on attend »

Le 17/03/2018 à 17h30

Salle polyvalente
64800 Montaut
Tarif : participation libre
Contact : 06 77 40 66 65
montautdemain@hotmail.com

La Ronde du Sargailhouse

Le 18/03/2018 à 09h00

Bois de Sargailhouse
Lieu dit « La Chênaie »
64800 Corraze
Tarifs : course gratuite pour les enfants, marche de 6 km : 5 €, course de 6 km : 10 €,

course de 13 km : 12 €.

Contact : 06 12 30 48 48
assos.parentsactions@gmail.com
<https://larondedusargailhouse.wordpress.com/>

11^e édition Noust Trail

Le 31/03/2018 à 21h00

Collège Saint-Joseph
Av. des Abbés Dupont
64800 Nay
Tarifs : prix unique quelle que soit la formule de trail adulte retenue : 12 €
- 5 € la marche
- trail enfant gratuit.
Contact : 07 81 60 59 23
contact@capraid64.com
www.capraid64.com

Atelier Palabart

« À la découverte des azulejos. »

Du 16/04/2018 au 20/04/2018 de 14h00 à 18h00

2 rue Les Justices 64800 Nay
Atelier sur réservation
Tarif : 16 € par personne, matériel fourni, goûter offert.
Contact : 06 86 68 94 34
mimimat@wanadoo.fr

Course La Mourleuse

Le 29/04/18

De 8h00 à 18h00

Randonnée VTT et marche
Certificat médical ou licence et casque obligatoire
Salle Jean Madaune
64800 Bénégacq
Contact : 05 59 61 01 56

Action culturelle du réseau des bibliothèques

Le programme d'animations pour le trimestre à venir vient de sortir ! Les bibliothèques du réseau du Pays de Nay vous proposent de retrouver tous leurs rendez-vous sur le site internet, la page Facebook ou

le flyer distribué sur le territoire.

Le thème du trimestre permettra à chacun d'avoir la tête dans les étoiles puisque les bibliothèques vous emmènent aux confins de l'univers, à la découverte



Programme janvier-mars 2018

des planètes. Ateliers scientifiques, voyage dans l'espace avec contes et histoires, ciné-goûter... sont au programme sur www.bibliotheques.paysdenay.fr www.facebook.com/bibpaysdenay

Environnement : de nouvelles compétences pour la CCPN

Du simple transfert à un

Eau-assainissement et Gestion des milieux aquatiques - Prévention des inondations : ce sont là les nouvelles compétences de la Communauté de communes. La seconde s'annonce plus difficile à assumer.

EAU-ASSAINISSEMENT

Un transfert essentiellement technique

Au 1^{er} janvier 2018, c'est la CCPN qui prend la suite du SEAPAN (Syndicat de l'eau et de l'assainissement du Pays de Nay). Celui-ci sera dissous.

Pour les usagers, pas de changement. Les services étaient mutualisés depuis près de 10 ans. La Communauté de communes assurera logiquement la continuité du SEAPAN, tant pour l'exploitation que pour les investissements et les projets.



Alain Caperet, président du SEAPAN jusqu'en 2017, est désormais, à la CCPN, vice-président à l'eau et à l'assainissement. Il définit ci-dessous la physionomie de ce nouveau service.

CE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ÉTAIT-IL NÉCESSAIRE ?

- C'est l'application de la loi NOTRe. On peut comprendre que le législateur ait voulu renforcer le rôle des Communautés de communes en leur confiant des compétences plus larges : l'eau et l'assainissement, l'assainissement pluvial, mais aussi la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations avec la GEMAPI (voir ci-contre).

POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, CELA REPRÉSENTE-T-IL UN GRAND CHANGEMENT ?

- Dans le quotidien, pas vraiment. Parce que les missions du SEAPAN sont entièrement reprises par un service de la Communauté de communes. Pas de surprise pour nous qui avons largement anticipé un tel regroupement. Dès 2008, nous avons établi une feuille de route qui consistait à fusionner les quatre syndicats d'eau et d'assainissement et accueillir les communes isolées. C'est ainsi que le SEAPaN a été créé en 2014.

Il y aura, évidemment, le maintien du personnel. On ajustera les effectifs, car il faudra prendre en compte de nouvelles communes qui, jusqu'ici, avaient leur propre régie d'eau ou appartenaient à d'autres syndicats d'assainissement.

Nous continuerons également notre politique d'investissement.

ET POUR LES USAGERS ?

- Aucun changement pour eux non plus.

Nous maintiendrons le même système de politique tarifaire pour les abonnés actuels avec le souci de maintenir ce qui faisait la caractéristique du SEAPAN : la réactivité (avec des techniciens d'astreinte) et la proximité pour renseigner les usagers.

PAS DE CHANGEMENT NON PLUS AU NIVEAU DES INVESTISSEMENTS ?

- Nous poursuivons, bien sûr, l'application de nos Schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement.

Pour l'eau, pour le renouvellement des canalisations de distribution, il est prévu un budget de 1 million d'euros par an.

Pour l'assainissement, ce sont 3 millions d'euros qui sont prévus pendant les quatre à cinq ans à venir, avec notamment la construction des réseaux pour les communes de Baudreix, Beuste, Lagos, Bordères, Assat.

La maintenance et l'extension de stations d'épuration seront poursuivies.



Une opération de contrôle de la station d'épuration de Bordes-Assat, dernière réalisation en date.

À compter du 1^{er} janvier, la nouvelle compétence « assainissement pluvial » sera exercée par notre collectivité. Pas de surprise là non plus, car nous avons anticipé cette décision en lançant en 2013 un schéma directeur pluvial.

VOUS AVEZ AUSSI EN PROJET D'AUGMENTER VOTRE PROPRE PRODUCTION DE L'EAU.

- Actuellement, nous distribuons l'eau dont une partie est achetée au Syndicat mixte du Nord-Est de Pau. L'autre partie est produite sur notre territoire, notamment grâce à la source Loustau de Montaut (400 000 m³ par an). Notre souhait est d'en produire davantage, par nos propres moyens. Cela passera par de futurs forages.

La CCPN succède au SEAPAN pour la réalisation de la station d'épuration de Baudreix.



EN SAVOIR +

PLUS DE 12 000 ABONNÉS

Le service de l'eau de la CCPN assure la distribution auprès de 12 000 abonnés.

S'y ajouteront les abonnés de Lestelle (jusqu'ici en régie communale), Arbéost et Ferrières. Pour les communes de Saint-Vincent, Assat et Narcastet, la compétence sera exercée par la CCPN.

Dans un premier temps, au cours d'une phase sans doute transitoire, la gestion de leurs réseaux continuera à relever de syndicats existants (SMEAVO, Siaep Jurançon), dans lesquels la CCPN sera représentée.

SERVICE DE L'EAU Simplifiez-vous la vie

À NOTER

Optez pour le prélèvement à échéance ou la mensualisation de vos factures d'eau.

Ces moyens de paiement vous permettent de simplifier le suivi de votre budget.

Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner le mandat de prélèvement, à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer auprès du secrétariat du lundi au vendredi 8h30/12h00 et 13h30/17h00 ou accueil.seapan@paysdenay.fr ou 05 59 61 11 82

lourd héritage de l'État

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Financièrement, une bombe à retardement...

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : cette nouvelle compétence, confiée aux Communautés de communes par la loi NOTRe, va constituer une lourde charge financière.



Michel Cassou, vice-président de la CCPN, est en charge de l'Administration générale, des finances et des ressources humaines. Il détaille les enjeux à relever et les budgets qui devront être dégagés pour répondre aux obligations de la GEMAPI.

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : CE SONT DE LOURDES COMPÉTENCES CONFIEES AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES. SONT-ELLES ARMÉES POUR ÇA ?

- En ce qui concerne la CCPN, la préoccupation concernant le gave et nos cours d'eau ne date pas d'aujourd'hui. Dédiés aux cours d'eau de notre territoire, des syndicats locaux existent déjà : syndicats du gave, du Lagon, du Luz.

La nouvelle compétence va permettre de regrouper les forces au sein d'un Syndicat unique déjà existant : le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau armé pour mener les actions prioritaires avec une vraie logique de solidarité de territoires. Tous les acteurs locaux y seront représentés.

À QUI INCOMBERA LE FINANCEMENT ?

- Même en adhérant à ce Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, qui assurera les études et la maîtrise d'ouvrage, il incombera à chaque Communauté de communes d'assurer le financement des travaux. Certes, la loi permet une taxe par habitant mais elle sera insuffisante, vu les sommes en jeu. Il faudra donc aller chercher des subventions. Mais, au mieux, on ne peut les espérer qu'à hauteur de 50 %. Le reste sera donc notre charge.



Le Landistou, affluent du Beez à Bruges. La gestion des milieux aquatiques s'étendra à tous les cours d'eau.

PREMIERS BESOINS ESTIMÉS POUR LES TRAVAUX ?

- Le financement des travaux de prévention des inondations représente des enjeux énormes.

Qu'on en juge : le chiffrage de la première étude (70 000 €) estime les travaux sur le gave, entre Mirepeix et Narcastet à plus de 2 millions d'euros HT.

Il reste une deuxième étude à réaliser entre Bétharram et Nay et à chiffrer les travaux correspondants.

Encore ne s'agit-il là, uniquement, que de travaux sur le gave.

Pour les travaux sur les affluents, comme le Lagon et le Luz, rien n'est encore chiffré. Il faut également prévoir la construction d'un deuxième bassin écrêteur de crues du Luz. Demeure un problème : la protection des rives privées. Si les maisons sont protégées, les terres

agricoles ne le sont pas. Qui va payer ?

CONCLUSION ?

- Les communautés de communes se voient confier ces nouvelles compétences de protection contre les crues en même temps que diminuent les aides qui, normalement, y sont consacrées. Il faudra donc décider de la façon de récupérer ces sommes : le produit de la taxe GEMAPI et/ou le budget général qui, lui même, subit une baisse continue des dotations de l'État mais, au final, c'est le contribuable qui paiera.

N'ayons pas peur de le dire : la GEMAPI, c'est un véritable outil pour travailler sur nos rivières, mais aussi une véritable bombe à retardement pour les collectivités locales !



(AVANT © SIGP)



APRES (© SIGP)

Le gave à Lestelle : travaux de renforcement des rives.

Photos SIGP

Pays de Nay, territoire d'entreprises

IV. Un artisanat solidement ancré

Avec 250 métiers répartis dans quatre secteurs d'activité, le slogan dit vrai : « l'artisanat est bien la première entreprise de France ». Focus sur les entreprises artisanales du Pays de Nay, présentes notamment dans le bâtiment, les services, l'alimentaire et la production.

Comment les TPE artisanales relèvent-elles les enjeux majeurs auxquels elles sont confrontées ? Réponses, sur le terrain, avec les regards croisés d'artisans et les actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Les artisans font partie de notre quotidien familial. On connaît un boulanger, un plombier, un garagiste, un boucher... Mais, même si 94 % des Français ont une bonne opinion des artisans (sondage BVA du 6/11/17), il continue quand même de flotter, autour de l'artisanat, quelques idées fausses. Mais plutôt bien démenties par la réalité. D'abord une image assez passiste. Elle est largement battue en brèche par les pratiques des nouvelles générations d'artisans qui maîtrisent le numérique et

utilisent Internet et les réseaux sociaux pour se faire connaître. Ils n'oublient pas, non plus, de suivre des formations, se tiennent au courant de l'évolution des normes et des tendances. Leur but : pouvoir présenter aux clients leur lot de nouveautés. Autre image, également tout aussi infondée : l'immobilisme supposé des instances professionnelles du secteur. Démonstration contraire avec la volonté de la CMA 64 (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) d'être la première interlocutrice du ter-

rain, à la fois pour ses adhérents et auprès des élus.

POUR LES ARTISANS

Attentive à l'évolution des métiers et des marchés, la nouvelle équipe de la Chambre a ainsi particulièrement ciblé quelques dossiers majeurs sur le territoire : surveillance de la délocalisation de la sous-traitance industrielle, accompagnement de la sous-traitance de production (évolution des savoir-faire par les formations ciblées), accompagnement stratégique...

Autre priorité : le soutien à la reprise d'entreprise et aux porteurs de projets (voir encadré). Avec un œil sur la pyramide des âges des artisans. Sur le territoire, 34 % ont plus de 50 ans. La relève doit se préparer dès maintenant. Autant d'enjeux majeurs qui, évidemment, conditionnent la bonne santé du tissu artisanal.

AUPRÈS DES ÉLUS

C'est ce travail que la CMA 64 poursuit auprès des élus (une Charte a été signée, par ailleurs, avec l'Association des maires du

64). Elle se positionne, en effet, comme première interlocutrice de terrain pour être le porte-parole des artisans en matière de foncier d'entreprise et pour être présente dans la concertation de projets structurants visant à pérenniser l'activité artisanale (voir encadré). Bref, voilà un artisanat bien vivant et plutôt actif qui n'ignore rien d'un avenir plein de défis. Et dans le Pays de Nay ? Rencontre avec des artisans particulièrement dynamiques, voire innovants comme le montrent leurs interviews (voir page suivante).

« LE NUMÉRIQUE, OUTIL INDISPENSABLE POUR LES ARTISANS »



J.F. Claver et P. Barasso :
inciter les artisans à utiliser l'outil numérique.

Jean-François Claver artiste peintre en décors est maître artisan en métier d'Art, spécialiste dans la restauration et conservation du patrimoine. Membre élu, il est deuxième Secrétaire adjoint de la CMA 64 et référent territorial Pays de Nay. Son rôle : accompagner et soutenir l'artisanat sur le

territoire. **Pierre Barasso** est métallier, galeriste et artiste, à Nay. Référent en Pays de Nay pour la CMA 64, en équipe avec J-F Claver, il est l'interface entre la Chambre et les artisans locaux pour faire remonter leurs besoins. **Regards croisés, depuis le terrain, sur**

leur métier d'artisans et ses mutations nécessaires...

Côté métier, ils ont en commun la même définition de l'artisan : « celui qui est libre et travaille de ses mains ». Avec, pour conséquence, les horaires à rallonge que l'on devine, les difficultés à accéder aux marchés publics, la concurrence

d'entreprises plus puissantes... Sur le territoire, ils jugent l'artisanat plutôt solide, comme le prouve l'augmentation du nombre de création en 10 ans, avec des chefs d'entreprise encore dans la force de l'âge, même si le problème de la transmission doit commencer à être anticipée (voir encadré). Le regard attentif porté sur l'évolution de leur secteur les conduit, naturellement, à se féliciter sur l'enseignement de l'Université des métiers, Centre de Formation de la Chambre de Métiers des Pyrénées Atlantiques et « de la féminisation de nos professions ». En soulignant, justement, que la formation continue est une nécessité pour tout artisan, notamment pour maîtriser les nouveaux outils, dont le numérique.

PRIORITÉ AU NUMÉRIQUE

Là est leur conviction profonde qu'ils veulent faire partager : le numérique est l'allié indispensable de l'artisan. Au

point qu'il est suicidaire de s'en passer ! Pour eux, reste une priorité vitale : l'emploi de l'outil numérique, utile tant dans la production que pour faire connaître l'entreprise. « Les artisans doivent absolument se mettre au numérique. Pour cela, la Chambre dispense des formations pour les faire entrer dans l'économie digitalisée. Leur entreprise doit absolument s'adapter à cet outil transversal ». Et d'ajouter « c'est la condition, si elle veut continuer d'exister ». Avec une recommandation supplémentaire : ne pas hésiter à se servir de la puissance de l'Internet et des réseaux sociaux. Ils sont unanimes : « une page Facebook vient bien compléter un site pour faire connaître l'entreprise ». La conclusion ? Une invitation pressante à leurs collègues artisans « pour s'inscrire aux sessions de formation de la Chambre de Métiers. Elles sont nombreuses et couvrent tous les secteurs clés de notre entreprise ».

Consommez artisanal !

La CMA 64 s'engage à proposer à chaque commune ou intercommunalité du département la signature d'une Charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Cette dernière prévoit en autres, la promotion auprès des consommateurs des savoir-faire artisanaux, notamment au travers d'une communication basée sur le label « Consommez local, consommez artisanal ».

Des actions avec les intercommunalités

La Chambre se pose comme partenaire des élus et des Communautés de communes pour :

- Être présente dans la concertation sur les projets structurants visant à pérenniser l'activité artisanale dans les territoires
- Maintenir et renforcer l'activité artisanale sur le territoire des communes, permettre le renouvellement

des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprise.

- Échanger les éléments de diagnostic local du tissu artisanal, la CMA 64 pouvant aussi être centre de ressource et d'information pour les collectivités territoriales partenaires.
- Accompagner les communes et intercommunalités pour aider, en amont, à la réflexion dans le cadre

d'élaboration de documents d'urbanisme ou d'études d'opportunité afin de maintenir ou développer l'activité artisanale locale.

- Sensibiliser les élus à la problématique des logements pour les apprentis sur certains territoires, où cela constitue un enjeu pour la pérennisation et le dynamisme d'activité artisanale.



L'apprentissage (nos photos), comme la formation continue pour les chefs d'entreprises artisanales, leurs conjoints et les salariés, sont assurés par l'Université des métiers de la CMA 64.

CET ARTISANAT AUX MULTIPLES VISAGES

À travers trois parcours d'artisans, se dessine la grande diversité de leur métier. Avec un point commun : un savoir-faire toujours à la recherche de nouveautés, tant techniques que commerciales, à proposer aux clients.

La pâtisserie à la demande « Faire du bon et du joli »



C'est avec cet impératif que Jean-Baptiste Grangé développe son entreprise de pâtisserie à la demande pour restaurateurs, traiteurs et particuliers.

Ce concept innovant permet des productions à la commande, généralement pour le week-end.

« Nous répondons ainsi à différents besoins. Ceux des boulangers qui n'ont pas le temps de réaliser les pâtisseries, ceux des traiteurs qui disposent ainsi

des produits frais, ceux des restaurateurs à qui je peux proposer des pâtisseries exclusives ».

Titulaire de plusieurs récompenses, dont le titre de Meilleur apprenti de France de la boulangerie et vice-champion du monde apprenti de la boulangerie, Jean-Baptiste Grangé s'est lancé en 2015, tout en poursuivant son travail d'enseignant au Lycée hôtelier de Morlaàs.

Une de ses spécialités : le macaron à la framboise, première nouveauté qu'il a proposée et qui continue d'être très demandée. Ce qui ne l'empêche pas d'être constamment en recherche, comme pour ce baba au rhum ou ce tiramisu en verrière qui devraient constituer une exclusivité pour un restaurant palois.

C'est bien parti : après un

premier agrandissement du laboratoire de fabrication (et une deuxième extension sans doute bientôt obligatoire) à Bénéjacq, il aura le renfort d'un associé, Thibaut Sermot, lui-même pâtissier.

Explication de cette expansion continue de la clientèle : sa page Facebook ! (Jean-Baptiste Grangé, Artisan-pâtissier) « C'est vraiment ma force commerciale ! J'y présente des photos et vidéos de réalisations et les commentaires des internautes ».

Sa dernière création, une pièce montée (macaron-ramboise, surmonté d'un fraisier à déguster par les mariés) y fait saliver les internautes.

• **J.-B. Grangé**
Bénéjacq
contact@pg64.fr



Pourtant, il n'y avait pas de tradition familiale « mais dès la classe de cinquième, je savais que je voulais être coiffeuse ! ».
Un CAP, puis un Brevet professionnel plus tard, à 25 ans, Suzy Venneugue, bénéficiant d'un prêt de la Chambre de Métiers, reprend un salon de coiffure pour homme, femme, enfant.

Au féminin

Elle donne de l'Hair aux cheveux

Située à la galerie marchande de la zone d'activité de Bordes-Assat, son enseigne est plutôt originale : « Au fil de l'Hair » qu'elle décline sur son site Internet et sa page Facebook.

« Un moyen d'être présente auprès des jeunes générations, les réseaux sociaux faisant partie de leur quotidien. ».

Cette enseigne est un clin d'œil à une clientèle qu'elle s'est attachée en se démarquant de la concurrence sur quelques points forts : ouverture le lundi et le samedi, tous les jours entre 12 et 14 heures, prix très attractifs pour les enfants. Elle travaille seule, sur rendez-vous, pouvant ainsi organiser un planning sans attente

pour la clientèle.

Autre point fort, des nouvelles offres à ses clientes, comme le lissage brésilien, méthode de lissage douce et naturelle. « Recommandé à celles qui ont des cheveux bouclés et frisés et qui veulent des cheveux lisses et faciles à coiffer ».

Elle entend se démarquer encore avec d'autres propositions qu'elle est en train d'étudier... Une manière de fidéliser une clientèle en lui apportant une gamme plus élargie de prestations.

• **Au Fil de l'Hair**
Bordes
www.aufildelhair.fr
Tél. 07 77 46 82 40

Reconversion De l'Université à l'électricité



Un parcours peu commun ! Doctorante en Droit public, moniteur, puis attachée d'enseignement temporaire à la Fac, Maylis Loustalot est aujourd'hui à la tête d'une entreprise... d'électricité générale de trois salariés.

Son immobilisation à la suite d'un accident de montagne la conduit à s'interroger sur ce qu'elle veut faire vraiment. « Manifestement, c'était un travail manuel ».

Reconversion totale. Des bancs de l'Université, elle passe au Centre de formation pour adultes et obtient son CAP. Elle commence comme salariée dans une entreprise d'électricité, avant de créer sa propre société.

Les premiers chantiers arrivent assez vite et, depuis, se succèdent régulièrement. Particuliers, professionnels, architectes et maîtres d'œuvre font

appel à elle, qu'il s'agisse de chantiers de rénovation ou de constructions nouvelles.

Un bouche-à-oreille efficace, basé sur sa réputation de travail sérieux et porteur de solutions innovantes quand il le faut, comme ce pilotage d'éclairage de locaux par smartphone.

Sa philosophie : « être polyvalente, se former et ne jamais se laisser dépasser par la technique, afin de proposer aux clients des solutions qui ne soient pas celles d'il y a 20 ans ! » Et maintenant ? Le suivi de l'évolution des technologies et l'élargisse-

ment du périmètre de sa clientèle, avec l'ouverture d'une antenne au Pays Basque, sont les deux axes choisis pour pérenniser son entreprise.

Une entreprise qui restera à taille humaine pour « conserver la notion d'équipe et lui permettre de rester présente sur les chantiers ».

• **Entreprise Loustalot**
Site :
electriciteloustalot.fr
Mail : entreprise.loustalot@hotmail.fr
Tél. 06 58 26 32 59

EN SAVOIR +

L'artisanat en Pays de Nay en chiffres

Emplois : 734

Évolution du tissu artisanal 2007-2016 (hors Ferrières et Arbéost) :

les emplois sont passés de 463 en 2007 à 597 à 2016, soit une progression positive de 29 % qui indique une certaine dynamique de renouvellement.

Pyramide des âges :

20,44 % des chefs d'entreprise ont de 26 à 35 ans ; 25,13 % ont de 36 à 45 ans ;

17,42 % ont de 46 à 51 ans

et 28,31 %

de 51 à 60 ans.

34,34 % des dirigeants du territoire ont plus de 50 ans : le problème de la transmission est posé.

Tissu artisanal par secteur au 31/12/2016 :

■ bâtiment : 48,91 %

■ services : 29,98 %

■ alimentation : 11,06 %

■ production : 10,05

Elle concerne tous les citoyens

L'Intercommunalité aujourd'hui

4. Le budget de la CCPN

Ce 4^e volet de la présentation de l'Intercommunalité (voir Les Infos n°33-34-35) est consacré au budget de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Vous y découvrirez les différentes étapes de l'élaboration du budget, depuis les orientations budgétaires jusqu'au vote.

À noter que la CCPN procède chaque année à l'actualisation d'une prospective financière à 5 ans.

UNE RÈGLE À RESPECTER : L'ÉQUILIBRE

1. BUDGETS, BUDGETS

Le « budget » est « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité ». Il comprend une « section de fonctionnement » et une « section d'investissement ». Des « annexes » complètent le document. Le budget est présenté et voté par « chapitres » et par « articles ».

Cela dit, on parle « du » budget d'une commune ou d'une communauté mais, dans la réalité, il existe plusieurs budgets, et ils sont nombreux. La loi prévoit d'ailleurs, pour cette raison, qu'une « présentation consolidée » des budgets soit faite dans les documents.

Pour la CCPN, il existe ainsi, en 2018, douze budgets :

- le budget principal
- le budget annexe de la piscine Nayeo
- le budget annexe de l'Office de Tourisme
- le budget annexe de l'Eau
- les budgets annexes de l'Assainissement (2)
- les budgets des zones économiques (6)

Il faut ajouter à cela le « compte de gestion », tenu par le « Trésorier principal » (« le Percepteur »). Le compte de gestion, bilan et situation patrimoniale de la collectivité, contribue à l'arrêté annuel des comptes.

Le budget d'une collectivité locale ou d'une communauté est aussi une source importante d'informations financières par ses nombreuses annexes spécifiques. On compte parmi elles les ratios financiers, l'état de la dette, les taux de fiscalité ou encore l'état du personnel.

Ces documents d'apparence technique sont

importants et ils ont toujours une dimension concrète. C'est ainsi que sous le vocable un peu compliqué de l'annexe « opérations pour comptes de tiers », figurent plus exactement les opérations de réhabilitation des décharges, pour le compte des communes de Coarraze et de Bordes, ou encore l'opération de restauration du Calvaire de Lestelle-Bétharram, pour le compte de la commune de Lestelle.

2. CADRE BUDGÉTAIRE LÉGAL

Le budget et les comptes de la Communauté de communes sont soumis exactement aux mêmes règles de fond que ceux des communes et des autres collectivités locales.

Les règles essentielles à respecter sont :

- le vote du budget et des comptes avant une date limite (15 avril, 30 juin)
- l'équilibre réel du budget et des comptes
- l'inscription des dépenses obligatoires

Le préfet (en charge du contrôle budgétaire), voire la Chambre régionale des comptes dans certains cas, sont chargés de veiller au respect de ces règles.

Une règle : l'équilibre

La principale règle d'équilibre à respecter est celle de « l'équilibre réel ». Il y a équilibre réel, notamment, lorsque le remboursement en capital des annuités d'emprunt est couvert par les « recettes propres » (dont l'autofinancement) de la section d'investissement hors emprunt. C'est un point fondamental et qui différencie le budget des collectivités locales de celui de l'État : en aucun cas l'emprunt d'une collectivité locale ne doit venir financer des dépenses

courantes, des dépenses de fonctionnement. Cette règle est souvent désignée ou résumée, dans les débats budgétaires et les médias, sous le terme de « règle d'or ».

3. PRÉPARATION ET EXÉCUTION BUDGÉTAIRES

Le budget est un document de prévision et d'exécution. Il est préparé et suivi, techniquement, par les services financiers de la CCPN.

La première phase préparatoire du budget est le débat d'orientation budgétaire (DOB). Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget. Le DOB n'a pas de portée décisionnelle. Son objet et son intérêt fondamental sont de présenter la stratégie financière, la politique d'investissement et les grands équilibres du budget de la collectivité. Le DOB a été créé pour les collectivités locales par la loi du 6 février 1992. Cette spécificité a été reprise en 1996 pour l'adoption du budget de l'État (Débat d'Orientation des Finances Publiques - DOFP).

Une fois le DOB approuvé, le Conseil communautaire, après les travaux de la Commission Finances de la CCPN, approuve le budget de l'année, dit budget primitif (BP). En pratique, le DOB se tient au mois de février et le vote du Budget primitif intervient fin mars ou début avril.

Deux acteurs essentiels concourent à l'exécution du budget :

- le Président de la CCPN, qui en est « l'ordonnateur ». Il mandate les dépenses et émet les titres de recettes ;
- le Trésorier principal, comptable de l'État,

qui est donc le comptable de la collectivité en vertu du principe essentiel de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Il est également chargé du recouvrement des recettes de la CCPN. C'est aussi lui qui gère la trésorerie de la collectivité, en lien étroit avec elle.

Deux types d'opérations

En cours d'année et d'exécution, le budget de la CCPN voit deux types d'opérations se réaliser :

- le vote, avant le 30 juin de l'année, du compte administratif (CA) et du compte de gestion, qui présentent les résultats de l'exécution budgétaire de l'année précédente ;
- la passation de décisions budgétaires modificatives (DM), en nombre variable, qui permettent d'ajuster les crédits et l'exécution annuelle du budget.

La fin d'année voit la préparation de la clôture des comptes en lien avec le Trésorier principal (écritures de fin d'année).

En investissement, le lien entre deux exercices annuels se fait au travers de « l'état des restes à réaliser », qui permet de reporter en N+1 les crédits d'investissement (dépenses et recettes) qui n'ont pas donné lieu à réalisation et de les reprendre dès l'ouverture du nouvel exercice budgétaire.

4. LIENS AVEC LES BUDGETS COMMUNAUX

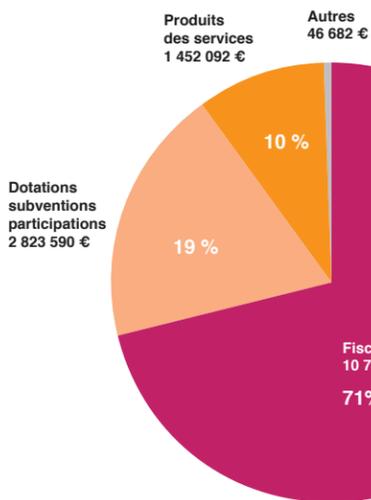
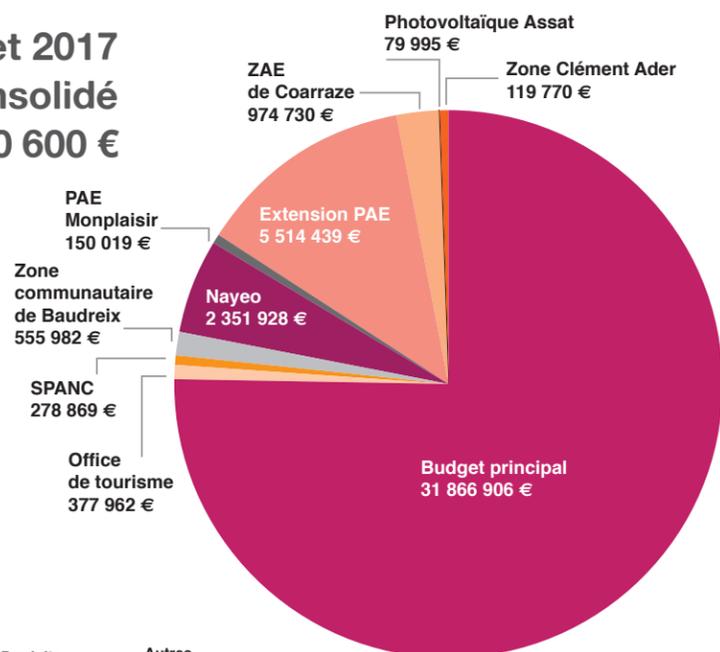
Dans une Communauté de communes, des liens précis et spécifiques existent entre le budget de l'intercommunalité et les budgets des communes.

Il s'agit essentiellement :

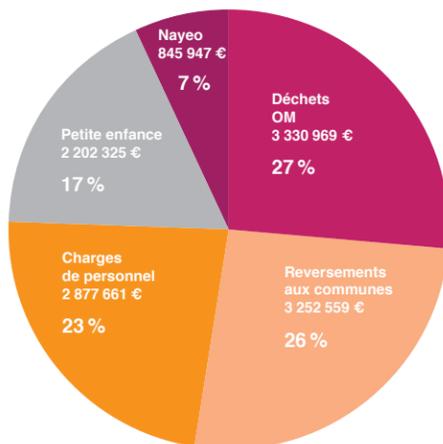


Les champs d'intervention du budget de l'intercommunalité sont multiples, du soutien aux personnes à la valorisation des zones économiques (ici Aéroports à Assat-Bordes) en passant par la protection du patrimoine (le Calvaire de Bétharram)... Il alimente aussi les budgets communaux, via le reversement d'une partie de la fiscalité.

Budget 2017 consolidé 42 270 600 €



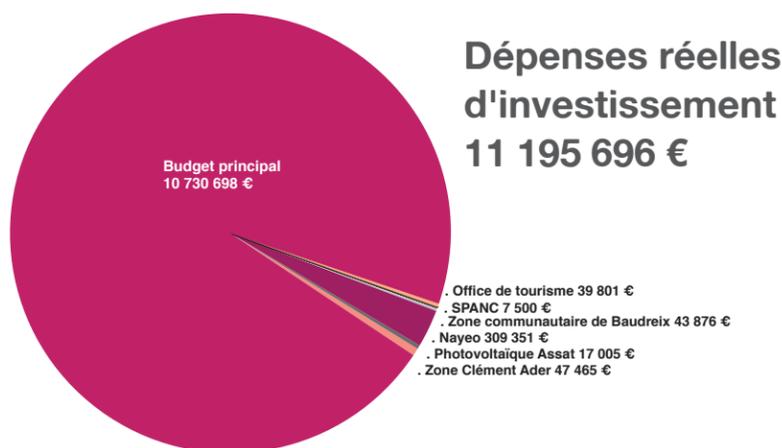
Principales recettes de fonctionnement 15 066 142 €



Principales dépenses de fonctionnement en %

Emprunts/dette

Capital restant dû au 01/01/2017 : 6 903 877,24 €



Dépenses réelles d'investissement 11 195 696 €

- des reversements de fiscalité aux communes par la CCPN (attributions de compensation et dotation de solidarité), qui font que des recettes de fonctionnement importantes des communes sont en provenance de la communauté ;
- des subventions et fonds de concours versés par la CCPN aux communes (projets de logements, patrimoine, contrat d'axe ferroviaire...);
- des opérations pour le

compte des communes (maîtrises d'ouvrages déléguées pour le compte des communes...).

5. PROSPECTIVES FINANCIÈRES

Le budget d'une collectivité locale a donc, hormis pour la présentation faite dans le cadre des orientations budgétaires (DOB), une forte dominante annuelle.

Le respect des grands équilibres financiers sur la durée exige cependant prudence

et anticipation. C'est la raison pour laquelle le suivi du budget de la CCPN est accompagné, chaque année, d'une prospective financière à 5 ans, réalisée avec l'appui d'un cabinet spécialisé (cabinet FCL La Cité pour la CCPN). Cette prospective est « glissante » : elle est actualisée et adaptée chaque année.

PROCHAIN ARTICLE
5 - Le citoyen et l'Intercommunalité

Né à Coarraze et Baron de l'Empire L'extraordinaire ascension du Général Penne

Engagé comme simple Dragon dans les armées de la Révolution, Raymond-Pierre Penne, coarrazien de naissance, fut nommé Général à 39 ans et fait Baron par Napoléon. Son nom est inscrit sur le pilier ouest de l'Arc de Triomphe de l'Étoile à Paris.

De ce baroudeur, fils de famille modeste, on retiendra son exceptionnelle ascension dans la carrière militaire. À l'origine simple engagé, à seulement 22 ans, le voilà nommé Capitaine, Colonel à 36 ans et Général à 39 ans. Il a servi d'abord sous la Révolution, aux Armées d'Allemagne, du Danube et d'Italie.

Puis sous Napoléon 1^{er}, qui le distingua plus particulièrement en le faisant Baron, en lui octroyant la Légion d'Honneur et en le nommant attaché au Grand Quartier Général. Une ascension due à son courage physique comme en témoigne le rapport au Comité de salut public du général Jourdan qui raconte que le capitaine Penne « ayant traversé le Rhin à repoussé, dans le bois, à la baïonnette, les Autrichiens ». En témoigne aussi le coup de feu qui lui fracasse la rotule, en Silésie, en 1813. En ces temps-là, il n'était pas rare que les généraux soient en première ligne, comme Ney et Murat qui chargeaient à la tête de leurs hommes.

TUÉ PRÈS DE WATERLOO

C'est là, à Bierges, que Raymond-Pierre Penne est mortellement blessé à la tête par un boulet de canon.



On ne sait pas où repose son corps, probablement dans la campagne belge, au plus près des combats. De la vie privée du Général Penne, on sait peu de choses, sinon qu'il se maria, en 1810 avec Angèle Eulalie Bobby.

Veuve, cette dernière se remariera, six ans après, avec le sénateur Louis-Charles Sapey.

HOMMAGE DE SA COMMUNE

En juin 2015, à l'occasion des 200 ans de sa mort, par le biais d'une plaque commémorative apposée sur sa maison natale, Coarraze a commémoré son souvenir. En y associant, à cette occasion, tous les combattants « des guerres d'hier et d'aujourd'hui et du sacrifice de nombre d'entre eux, dans une période qui a donné le fondement de notre République française » comme devait le rappeler le maire Jean Saint-Josse.



La pose d'une plaque commémorative, sur sa maison natale, a permis de rendre hommage au Général Penne (portrait présumé ci-dessus), au cours d'une cérémonie rehaussée par des uniformes de l'époque.

Avec 240 licenciés

L'Entente Nord-Est Basket Igon-Mirepeix-Angais est le quatrième club de basket du département

Angais, Mirepeix, Igon : trois clubs séparés seulement d'une quinzaine de kilomètres, il était logique qu'ils se regroupent pour mieux accueillir les jeunes et leur permettre de pratiquer le basket, leur sport favori.

Officiellement effective depuis l'été, la fusion qui a donné naissance à Est-Béarn-Basket A.M.I, aligne désormais 13 équipes et 240 licenciés. Ce qui en fait le quatrième club du département.

Adversaires de longues années sur le terrain lors de derbies enflammés, Angais, Mirepeix et Igon ont donc choisi d'unir leurs forces pour devenir le club de la plaine de Nay.

Ce regroupement, au sein d'un même club, est le résultat d'un long cheminement. Après une première étape de coopération et quelques péripéties, le club existe, officiellement, depuis juin dernier. En conservant l'enracinement local puisque la première lettre du nom de chacun des trois villages (A.M.I.) se retrouve dans la dénomination du club.

« Nous avons fait le choix d'une mise en commun de moyens parce que c'était urgent » ajoute Évrard Bordier (notre photo),



président. Comment expliquer à un enfant qu'il ne peut pratiquer le basket parce que, dans sa commune, ils ne sont pas assez nombreux pour constituer une équipe de son âge ? ». Certes, dans la plaine, le basket est riche d'une longue tradition. Mais le pratiquer en milieu rural reste plus difficile qu'un milieu urbain : question de distances et d'infrastructures.

PROGRESSION

D'où l'intérêt de la création d'un club unique qui permet mutualisation des frais et meilleure utilisation des salles.

Mais pas seulement. Elle permet aussi de constituer des équipes de

mêmes niveaux. « Donc, au final, on fait progresser tout le monde ». Deuxième avantage : on peut ainsi accueillir davantage de jeunes dans chacune de nos deux écoles de basket. « La demande est grande, car la création d'une structure regroupant les trois communes a boosté les demandes des jeunes qui savent désormais qu'ils pourront être accueillis ». D'où, dans la continuité de l'augmentation des effectifs, l'effort soutenu de l'Entente pour la formation, qu'il s'agisse des deux écoles de basket où l'on insiste beaucoup sur la dimension de l'effort collectif ou de la formation à l'arbitrage (voir encadrés).

BÉNÉVOLES DEMANDÉS

Pour gagner complètement le pari et tenir les objectifs, les dirigeants lancent aujourd'hui un double appel. D'abord à destination de nouveaux bénévoles que « nous accueillerons à bras ouverts ! ». Ensuite en direction de « nouveaux sponsors pour renforcer notre budget, en plus de nos actions habituelles (sponsors, bourriche, tombola) ». L'Entente couvre désormais un territoire plus vaste : les sponsors sont donc assurés d'une plus grande audience. D'autant que l'équipe senior est montée en Ligue.

Alors si vous voulez participer à l'aventure en donnant un coup de pouce ! « Avec, pour récompense, le sourire des gamines et gamins quand ils se sont bien amusés ».

Contact :

Estbearnbasketblog.com
ebbestbearnbasket@gmail.com



Enfants et seniors partagent une même passion. (Photos Eric Lacourrège)

En chiffres

■ **Les deux écoles de basket** accueillent une trentaine d'enfants de sept à neuf ans.

■ **Les équipes** se répartissent ainsi :

- poussins : garçons et filles 9-10 ans
 - benjamines : une équipe
 - benjamins 11-12 ans : une équipe
 - minimes 14- 15 ans : une équipe féminine, une équipe masculine
 - cadets 16 -17 ans : une équipe féminine et une équipe masculine en attente avec Idron
 - seniors : trois équipes masculines et une équipe féminine.
- Au total 240 basketteurs.

■ **L'école d'arbitrage** : elle accueille actuellement 10 jeunes une fois par mois. Il s'agit de former des jeunes (essentiellement des cadets) à l'arbitrage. Actuellement, une dizaine de joueurs de l'Entente assurent en même temps des fonctions d'arbitres pendant les rencontres jeunes. Le club est l'un des plus gros pourvoyeurs d'arbitres. Ils sont au nombre de sept, dont deux d'entre eux qui officient en Ligue.

■ **Les infrastructures.** Une salle homologuée (Mirepeix) indispensable pour les matchs de l'équipe I en Ligue. Une salle en attente d'homologation à Angais. Une salle à Igon.

